



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

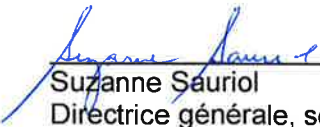
Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 6 avril 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de PIIA ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants, doivent adresser leurs commentaires par courriel à : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca et ce, d'ici le 1^{er} avril 2021, à 12 h.

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : Chemin des Pionniers Lot : 5263955 Matricule : 8316-68-5305	Autoriser l'emploi d'une boîte de camion-remorque pour l'entreposage de machinerie agricole, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.6.1, prohibe ce type de construction à toutes fins.
2. Adresse : 52, chemin des fondateurs Lot : 5071631 Matricule : 9424-13-3277	Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour la construction d'une véranda.
3. Adresse : Chemin des Pionniers Domaine du Chérubin Lot : 5558412, 5263888, 5264062, 5577817, 5577818 Matricule : 8822-66-2772	Autoriser les superficies d'implantation aux constructions principales du projet intégré d'habitation, à plus de 45 m ² alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.1, RT-11, exige que la superficie minimale de tout bâtiment principal soit de 67 m ² . Autoriser que la largeur des murs des constructions principales au projet intégré d'habitation soit à plus de 4,8 mètres alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.1.4, RT-11, exige que la largeur minimale de tout bâtiment principal soit de 6 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.


Donné à La Minerve, ce 18 mars 2021.


Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 6 avril à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 mars 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 mars 2021.


Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière